

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN ISO 105-B10:2011

### **Textiles - Essais de solidité des coloris - Partie B10: Exposition aux intempéries artificielles - Exposition au rayonnement filtré d'une lampe à arc**

Textiles - Tests for colour fastness - Part  
B10: Artificial weathering - Exposure to  
filtered xenon-arc radiation (ISO 105-  
B10:2011)

Textilien - Farbechtheitsprüfungen - Teil  
B10: Künstliche Bewitterung - Belichtung  
mit gefilterter Xenonbogenstrahlung (ISO  
105-B10:2011)

10/2011



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 105-B10:2011 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 105-B10:2011.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 105-B10:2011  
NORME EUROPÉENNE **EN ISO 105-B10**  
EUROPÄISCHE NORM  
EUROPEAN STANDARD

Octobre 2011

ICS 59.080.01

Version Française

**Textiles - Essais de solidité des coloris - Partie B10: Exposition  
aux intempéries artificielles - Exposition au rayonnement filtré  
d'une lampe à arc au xénon (ISO 105-B10:2011)**

Textilien - Farbechtheitsprüfungen - Teil B10: Künstliche  
Bewitterung - Belichtung mit gefilterter  
Xenonbogenstrahlung (ISO 105-B10:2011)

Textiles - Tests for colour fastness - Part B10: Artificial  
weathering - Exposure to filtered xenon-arc radiation (ISO  
105-B10:2011)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 30 septembre 2011.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles**